

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

<u>Nombre de membres du Conseil Communautaire</u>	
<u>Titulaires</u>	: 67
<u>Membres présents</u>	: 36
<u>· dont suppléé</u>	: 01
<u>Membres représentés</u>	: 05
<u>Votants</u>	: 41
<u>Date de la convocation</u>	
23 janvier 2026	
<u>Secrétaire de séance :</u>	
Mme Anne-Marie PREVOST	

L'An DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT-NEUF JANVIER à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Chaussoy-Epagny sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, BERTOUX Julia, PREVOST Anne-Marie  
Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, LESCUREUX André, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel, LEFEVRE Serge suppléant de CLEMENT Dominique, LEROY Jean-Maurice, MIANNE Michel, HECTOR Nicolas, CARON Hubert, SZYROKI Jacky

● Disposaient d'un pouvoir :

DURAND Pierre de PATRICE-BOURDELLE Christine, VAN OOTEGHEM J-Michel de LEVASSEUR Roger, DOVERGNE Alain de DESROUSSEAUX Éric, MOURIER Francis de GAWLIK Jérémy, BENONY Miguel de BLIN Marie-Annick

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, BLIN Marie-Annick, RIHET Anne, COLOMBEL Aurélie, RAMON Marie-Gabrielle, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, PIOT Nicole, MESMIN Véronique, DEMORSY Roselyne  
Messieurs BLIN Nicolas, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, LEVASSEUR Roger, GAWLIK Jérémy, WALLET Joël, LECONTE Yves-Robert, TEN Franck, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, OLEON Jean-Jacques, DAMAY Jean-Michel, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique, WABLE Vincent

**OBJET : DOB 2026**

Rapport de Monsieur Alain DOVERGNE, Président

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus, conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales -CGCT.

L'organe délibérant doit, au cours des deux mois précédant le vote du budget, présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget. Il participe à l'information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants.

Les lois du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ont complété les dispositions relatives à la forme et au contenu du ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire).

Le rapport comporte les informations suivantes :

- Une note des contextes international et national (**cf annexe 1-0 produit par la Caisse d'Epagne à l'intention des collectivités datée de novembre 2025**)
- les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée (**cf état relatif à la dette annexé 1-1**)
- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement (**cf état relatif au CA2025 prévisionnels annexe 1-2 + RAR 2025 annexe 1-3**)
- un état relatif à l'évolution du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement et aux différents ratios liés aux charges de fonctionnement notamment (**cf en annexe 1-4 les principaux ratios de la CCALN**)
- les informations quant à la structure des effectifs, notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires (**cf en annexe 1-5 Volet Ressources humaines**)
- le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation (**cf en annexe 1-6**)
- des données sur la fiscalité – compensations – dotations de l'Etat (**cf en annexes 1-7 Evolution des bases par commune, 1-8 Evolution des produits par communes, 1-9 Fiscalité compensations dotations compensations**)

## RESULTATS PREVISIONNELS 2025

A l'appui des tableaux annexes : DOB 2026 CFU 2025 PREVISIONNELS et DOB 2026 Ratios

### - Section de FONCTIONNEMENT :

Pour l'ensemble des Budgets, les dépenses de fonctionnement au CA 2025 atteignent près de 79.08 % des crédits inscrits aux BP 2025 (c/93 % au CA 2022/ BP 2022, c/89 % au CA 2023/BP2023, c/80.44% CA2024/BP2024)

Par rapport au CA 2024, les charges à caractère général du Budget Principal ont baissé de 6.53 % (+ 6.78 % CA2022 / CA2021, - 2.42 % CA2023/CA2022 + 52.19 % CA 2024/CA2023 : *poids des transferts des régies autonomes ALMEO et OTALN*) Entre 2023 et 2025, ce chapitre a progressé de 42.26 %

Sur l'ensemble des budgets, ces mêmes charges ont baissé de 5.23 % par rapport à 2024 (+ 3.93 % CA 2023/CA2022, +69.56 % CA2024/CA2023)

**Au chapitre 014 – Atténuation de produits Budget principal** : l'écart constaté entre 2025 / 2024 : - **4.35%**, contrairement à la forte augmentation (+ 65.61%) constatée entre 2023 et 2024 en raison du 1er reversement de la compensation du transfert de la part CSP de la DGF aux communes.

Sont comptabilisés dans ce chapitre :

- Les prélèvements de l'Etat suite à des dégrèvements accordés : 3 820 € en 2025 c/ 1 867 € en 2024
- Les reversements d'ACN Eolien : 122 984 € en 2025 c/ 120 818 €
- FNGIRR : 528 680 € (reliquat à prévoir en 2026 de 2 428 €) c/ 531 108 € en 2024 (et un reliquat de 2023 : 25 134 €)
- Reversement part CPS de la DGF aux communes : 375 771 € en 2025 (identique à 2024)
- NB : en 2024 reprises par l'Etat de 21 615 € de fraction de TVAG (TH) et de 1 801 € de fraction de TVA (CVAE)

**Les chapitres 65 et 67** sont analysés concomitamment en raison du passage à la M57 en 2024. De très nombreux comptes utilisés auparavant au chapitre 67 se retrouvent désormais au chapitre 65. En voici l'analyse sur les principaux postes de dépenses :

		Pour mémoire	Pour mémoire	CA 2025	écart 2025/2024
		CA 2023	CA 2024		
		Budget Ppal	Budget Ppal	Budget Ppal	
Autres charges de gestion courante	65	1 324 803,36	3 860 953,44	3 547 131,65	-313 821,79
Charges exceptionnelles	67	1 521 852,89	2 111,88	28 591,92	26 480,04
<b>TOTAL</b>		<b>2 846 656,25</b>	<b>3 863 065,32</b>	<b>3 575 723,57</b>	<b>-287 341,75</b>

	CA 2023	CA 2024	écart 2024/2023	CA 2025	écart 2025/2024
	Chapitre 65	Chapitre 65		Chapitre 65	
	CA 2023	CA 2024		Chapitre 65	
	Chapitre 67	Chapitre 67		Chapitre 67	
Indemnités et cotisations élus	127 548,22	147 736,16	20 187,94	154 523,36	6 787,20
Aides et secours	7 862,47	3 051,04	-4 811,43	1 302,57	-1 748,47
Subvention Complexe Sportif	239 678,00	228 807,00	-10 871,00	200 000,00	-28 807,00
Subvention BA ALMEO	600 000,00	871 072,39	271 072,39	666 854,00	-204 218,39
Subvention BA Petite Enfance	570 076,00	924 660,00	354 584,00	927 613,00	2 953,00
Subvention BA OTALN	135 000,00	213 943,00	78 943,00	161 760,00	-52 183,00
Subvention BA Zone du Val de Noye	68 973,00	255 000,00	186 027,00	127 000,00	-128 000,00
Subvention BA Zone de Moreuil	26 000,00	6 757,00	-19 243,00	0,00	-6 757,00
Soutiens scolaires	45 025,00	44 325,00	-700	41 700,00	-2 625,00
ADIL	1 806,34	3 845,94	2 039,60	2 125,10	-1 720,84
SDIS	585 659,65	618 093,90	32 434,25	632 503,96	14 410,06
PMGA	103 153,53	145 445,07	42 291,54	105 750,60	-39 694,47
AMEVA	10 910,00	41 911,40	31 001,40	13 998,40	-27 913,00
Somme numérique	146 052,01	157 084,25	11 032,24	112 816,92	-44 267,33
ADUGA	18 367,00	19 469,00	1 102,00	20 140,00	671,00
Initiative Somme		11 049,00	11 049,00	11 006,55	-42,45
MEEF	16 743,20	17 678,40	935,2	17 610,40	-68,00
Aides au BAFA		3 361,00	3 361,00	1 950,00	-1 411,00
Aides aux entreprises		36 279,00	36 279,00	73 840,24	37 561,24
CMVN	60 000,00	60 000,00	0	65 000,00	5 000,00
LASILSOL	70 000,00	70 000,00	0	75 000,00	5 000,00
MOREUIL INSERTION	1 700,00	1 700,00	0	1 700,00	0,00
USEP				6 155,38	6 155,38
UFOLEP		600	600	600,00	0,00
Amicale du Personnel				65 000,00	65 000,00
La Maisonnée				20 000,00	20 000,00
Titres annulés	6 623,42	2 111,88	-4 511,54	28 591,92	26 480,04
<b>TOTAUX</b>	<b>2 841 177,84</b>	<b>3 883 980,43</b>	<b>1 042 802,59</b>	<b>3 534 542,40</b>	<b>-349 438,03</b>

Globalement, le chapitre 65 Autres charges de gestion courante a baissé de 8.13 %. Principalement en raison de la baisse des subventions du Budget Principal aux Budgets Annexes (- 417 012.39 €) Cependant, de nouvelles participations – subventions - aides ont été attribuées : 128 700 € (La Maisonnée, L'Amicale du personnel, USEP ...)

Pour l'ensemble des budgets, les recettes de gestion courante atteignent à 99% les prévisions budgétaires 2025 (98.80 % pour le Budget Principal).

Les résultats comptables prévisionnels de la section de FONCTIONNEMENT 2025 :

BUDGET PRINCIPAL	Exercice 2025 : + 938 491.74 €
Clôture 2025 : + 2 330 055.03 €	
BUDGETS AGREGES	Exercice 2025 : + 1 924 239.88 €
Clôture 2025 : + 5 034 346.75 €	

**- Section d'INVESTISSEMENT**

Pour l'ensemble des budgets, près de 30.12 % des dépenses d'équipement ont été réalisés en 2025, principalement en raison du retard voire du report des décisions. En intégrant les RAR 2025, cette part atteint 48.60 % des inscriptions budgétaires.

Les résultats comptables prévisionnels de la section d'INVESTISSEMENT 2025 :

BUDGET PRINCIPAL	Exercice 2025 : + 93 026.79 €
	Exercice 2025 avec RAR : - -699 063.52 €
Clôture 2025 : + 785 279.20 €	Clôture 2025 avec RAR : - 6 811.11 €
BUDGETS AGREGES	Exercice 2025 : - 1 509 421.08 €
	Exercice 2025 avec RAR : + 1 287 780.89 €
Clôture 2025 : + 2 071 328.87 €	Clôture 2025 avec RAR : + 1 849 688.78 €

**TOTAL PREVISIONNEL DES DEUX SECTIONS**

BUDGET PRINCIPAL	Exercice 2025 : 1 031 518.53 €
Clôture 2025 : 3 115 334.23 €	
BUDGETS AGREGES	Exercice 2025 : 3 433 660.96 €
Clôture 2025 : 7 105 675.62 €	

**TOTAL PREVISIONNEL DES DEUX SECTIONS Y COMPRIS LES RAR 2025**

BUDGET PRINCIPAL	Exercice 2025 : + 239 428.22 €
	Clôture 2025 : + 2 323 243.92 €
BUDGETS AGREGES	Exercice 2025 : 3 212 020.87 €
	Clôture 2025 : 6 884 035.53 €

**ANALYSE DES RATIOS cf tableau annexe****INVESTISSEMENT 2026****PROJETS STRUCTURANTS**

- PLUI Avre Luce Noye (poursuite et fin)
- Plan de mobilité simplifié et schéma directeur cyclable (Pôle métropolitain)
- Schéma Directeur des Eaux Pluviales (fin)
- GEMAPI – Travaux d'aménagement Bassins versants Mailly et Aival
- Maison de Santé Pluriprofessionnelle Moreuil – Début des travaux – Bouclage du Plan de financement : 4 816 876,42€ HT
- Friche Maison Tubesca – Tiers-lieu : Fin des travaux et ouverture
- Etudes pré-opérationnelles OPAH (89 085 € TTC)
- ALMEO : travaux Géothermie (1 042 200 € TTC)

**AUTRES PROJETS D'INVESTISSEMENT et GROS ENTRETIENS**

- PATRIMOINE
- Gymnase d'Ailly sur Noye :
  - Plateau d'évolution – buts de handball : 3 600 €
  - Traçage terrain de basket : 3 550 €
  - Electrification panier de basket amovible : 6 756 €

- Peintures vestiaires, entrée, sanitaires : 4 450 €
- Remplacement porte d'entrée : 5 400 €
- Remplacement Eclairage LED (selon subventions) : 18 600 €
  
- Gymnase Moreuil :
  - Traçage complet du terrain : 9 000 €
  - Réfection piste athlétisme extérieure : 87 000 € (voire 64 000 € si reprise minimum)
  
- Complexe Sportif :
  - Buts de basket mobiles : 23 600 €,
  - Ancrage pour stockage buts de basket (si réemploi buts existants non posés) : 1 600 €
  - Remplacement Eclairage LED (selon subventions) : 85 000 €
  
- Folleville :
  - Peintures portes extérieures : 2 650 €
  - Chambre froide (réparation : 5 000 €)
  - Mobilier – réfrigérateur – signalétique : 7 500 €
  
- ALMEO
  - Accès sous-sol : 6 300 €
  - Modification trappes extérieures (compteurs, pompes de relevage...) : 6 250 €,
  - Remplacement Eclairage LED (selon subventions) : 64 200 €
  
- CIAS :
  - Remplacement inserts thermostatiques : 2 700 €
  - Peintures (entrée) : 1 000 €
  
- Pôle administratif
  - Remplacement Eclairage LED (selon subventions) : 19 200 €
  
- Siège (Services techniques)
  - Electrification d'une des deux portes sectionnelles : 3 400 €
  - Remplacement Eclairage LED (selon subventions) : 17 200 €
  - Peintures et rénovation : vestiaires, sanitaires : 3 500 €
  
- Tiers-lieu :
  - Création d'une porte de service – conteneur : 1 510 €
  
- Crèche Ailly :
  - Remplacement Pompe à Chaleur : 9 800 € voire les deux : 19 600 €
  - Ordinateur : 900 €
  - Mobilier : 2 000 €
  
- PMA RPE Moreuil
  - Rénovation de la clôture – côté terrain de foot et accès au terrain (jachère paysagère)
  
- Gendarmeries :
  - Moreuil : Rénovation menuiseries extérieures et travaux divers : 218 000 €
  - Ailly sur Noye : Maîtrise d'œuvre : 20 000 €
  
- Déchèterie Ailly sur Noye :
  - Plateforme déchets verts : 27 000 €
  - Cellule gravats à la place de la cellule pneus
  - Installation projecteur Entrée : 400 €

- Eclairage – Espace de récupération : 1 500 €
- Déchèterie Moreuil
  - Réparations Barrières quais : 19 000 €
  - Remplacement Eclairage LED (selon subventions) : 63 360 €
  - Audit ICPE : 1 500 €
  - Pour les deux déchèteries :      Contrôle d'accès : 65 000 € + fonctionnement : 10 000 €  
   Vidéo-surveillance : 3 500 €
- ENVIRONNEMENT : 2 nettoyeurs haute pression, balayeuse
- VOIRIE : 1 débroussailleuse, 1 balayeuse (montée sur le tracteur) : 10 800 €, 2 tronçonneuses électriques : 2 400 €, 1 souffleur : 600 €, 1 nettoyeur haute pression Eau chaude : 4 750 €, 1 tractopelle : 130 000 €
- ADMINISTRATION GENERALE :
  - Matériels informatiques et sécurisation : 27 600 €
- CULTURE :
  - Petits équipements et matériels : 1 000 €
  - Elaboration et mise en œuvre du Plan d'actions issu du Diagnostic culturel territorial
- Développement de projets d'Energie photovoltaïque – En vue Autoconsommation (JUMEL et ZAE Ailly)
- Assainissement collectif - SPANC
  - Dernière tranche de travaux Berteaucourt-les-Thennes – Thennes : 1 234 000 € HT
  - Eude diagnostic Cottenchy-Dommartin et Maîtrise d'œuvre Travaux : 260 000 € HT,
  - Caméra d'inspection : 5 000 € HT,
  - Travaux de télésurveillance 70 000 € HT
  - Remplacement PC SPANC + télégestion : 5 000 € HT
- Eau Potable
  - Schéma Directeur Eau Potable : 180 000 € HT
  - Détecteur canalisations : 5 000 € HT
  - Mise à niveau télésurveillance : 70 000 € HT
  - GPS et logiciel pour la géolocalisation des réseaux : 15 K
  - Véhicule de service : 25 000 € HT
  - Remplacement 2 ordinateurs
- Gémapi Erosion
  - Programme de restauration de la Noye : 9 370 € TTC
- Etude EMC<sup>2</sup> (Pôle métropolitain)

## **DETTE (cf tableaux d'endettement annexés)**

### **Endettement annuel par budget (analyse détaillée sur 5 ans)**

- **Le BUDGET PRINCIPAL de la CCALN** En 2025 et 2026 : en raison du terme de deux emprunts VOIRIE, la CCALN réglera les dernières annuités respectivement de 12 480.87 €, 32 226.61€ et en 2027 : dernière échéance de 43 155.45 € (VOIRIE, SOCIO, ACTION SOCIALE). En 2028, un emprunt VOIRIE arrivera à échéance pour une annuité de 17 356.18 € et en 2029, l'emprunt recompacté par décision de 2019 s'éteindra pour un montant annuel de remboursement de 110 250.22 €. Aucun emprunt n'arrivera à échéance en 2030.
- **Le BA COMPLEXE SPORTIF** : le montant des remboursements ne varie quasiment pas entre 2024 et 2025

- et entre 2025 et 2026, respectivement : - 253.43 € et - 247.11 €. Deux emprunts sont attachés à ce Budget annexe. Le premier des deux arrivera à échéance en 2029, pour une dernière annuité de 6 748.85 € et le second, fin 2039 pour une dernière annuité de 79 472.13 €.
- **Le BA PETITE ENFANCE** Il n'aura pas de baisse significative des annuités jusqu'au terme des emprunts souscrits (janvier 2031 et octobre 2034)
- **Le BA DECHETS MENAGERS** connaîtra seulement une chute des annuités en 2027 (fin du prêt de 335 000 € souscrit en 2019 pour l'acquisition des colonnes de Tri Verre, bacs roulants et CBOM – dernière échéance : 48 029.45 €) Cependant, en raison de la souscription d'un emprunt fin 2025 (tractopelle), les échéances annuelles augmenteront de 13 763.67 € en 2026 et de 18 351.56 à partir de 2027.
- **Le BA ZONE DU SANTERRE** connaîtra une stagnation des remboursements. La dernière échéance de ce seul emprunt restant relatif aux travaux d'aménagement de l'extension de la ZAC en 2012, est fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2026 pour un montant de 17 658.12 €.
- **Le BA ZONE DU VAL DE NOYE** : La dernière annuité concernant l'aménagement de la ZAC interviendra en 2029 pour un montant de 15 058.46 €. Les termes des prêts relatifs à l'aménagement de la plateforme TUBESCA et à la construction d'Ambu 2000 sont fixés à 2031 (dernières annuités respectives : 7 108.10 € et 38 241.60 €)\_Seront soldés fin 2034, les prêts relatifs à la construction de l'Hôtel d'entreprises (dernière annuité : 24 140.27 €) et au rétablissement de l'équilibre comptable (dernière annuité : 54 334.80 €)
- **Le BA ZONE DE MOREUIL** Suite au transfert de la ZAE de Moreuil, la CCALN a repris les remboursements de l'emprunt souscrit initialement par la commune de Moreuil. En conséquence, depuis 2023 et jusqu'en 2040, la CCALN supportera la charge du remboursement annuel de 37 924.03 €.
- **Le BA RASPE** En 2025, sont arrivés à leur terme 3 emprunts (dernières échéances Aubvillers : 362.55 €, SIAEP Cottenchy : 6 490.25 € et Sauvillers : 1 770.97 €) En 2027, un emprunt STDE (avance AEAP) arrivera à échéance pour une annuité de 19 444.52 €.
- **Le BA RASPA** En 2025, est arrivé à échéance le remboursement d'une avance Agence de l'Eau pour 3 325 €. A partir de déc 2025, la RASPA devra rembourser 9 012.50 € par an correspondant à une avance Agence de l'Eau pour les tranches 4 et 5 du réseau AC de Le Quesnel. Dans les faits, l'échéance 2025 est à reporter sur 2026. En 2026 et 2027 arriveront à leur terme deux emprunts du SIAL pour des annuités respectives de 4 373.57 € et de 36 397.27 €. En 2028, un emprunt ex-SDTE arrivera à échéance pour une dernière annuité de 20 060.92 € et en 2030, deux soldes d'avances Agence de l'Eau Cottenchy arriveront à échéance pour des montants annuels respectifs de 4 919.95 € et 11 884.50 €.

Globalement par rapport aux remboursements effectifs 2024, la CCALN a remboursé en 2025 **51 722.83 € de moins**.

Le désendettement prévisionnel sur les 3 prochaines années (2026 à 2028) s'élève à **318 058 €** et sur les 5 prochaines années (2026 à 2030) à **519 707 € (toutes choses égales par ailleurs)**.

## **FISCALITE – DOTATIONS - COMPENSATIONS**

Cf Annexes sur l'évolution Fiscalité Compensations Dotations de 2022 à 2025 et les tableaux d'évolution des bases et produits fiscaux par commune de la CCALN.

Il est important de souligner que les produits prévisionnels attendus à la construction du BP2025 ne sont pas atteints.

Globalement, l'écart est de 37 055 €, *de moins que prévu à la construction du BP2025*.

La principale raison provient du produit des Taxes Foncières sur le Non Bâti (TFNB) : attendu à hauteur de 669 130 €, notifié finalement à 587 177 €, soit une « perte » de produit fiscal de **81 952 €**.

La baisse du produit de TFNB est due à la hausse de l'exonération partielle de TFPNB en faveur du secteur agricole :

L'article 66 de la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 prévoit une augmentation de l'exonération partielle sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFBNB) des terres agricoles qui satisfont aux deux conditions suivantes :

- être classées dans les catégories 1 à 9 définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908 (c'est-à-dire correspondant à des terres, prés et prairies naturels, herbages et pâturages, vergers et cultures fruitières d'arbres et arbustes, vignes, bois, landes, lacs et étangs, terrains affectés à la culture maraîchère, florale et d'ornementation, pépinière etc.) ;
- ne pas bénéficier d'une exonération totale de taxe foncière sur les propriétés non bâties en application des articles 1394B, 1394C, 1395 à 1395E et 1649 du CGI.

L'article 66 de la loi de finances pour 2025 porte le taux d'exonération partielle de TFPNB concernant les terres agricoles (article 1394 B bis du CGI) **de 20 % à 30 % à compter du 1er janvier 2025. Cet article n'a pas prévu de compensation de cette perte aux collectivités concernées.**

Ainsi, le rehaussement de l'abattement ne s'accompagne pas d'une modification du mode de compensation.

Compte tenu de l'adoption tardive de la loi de finances pour 2025, les états n° 1259 ne tenaient pas compte de ce nouveau taux d'abattement.

Principalement, pour « compenser » cette perte, 25 473 € **supplémentaires** ont été encaissés en matière d'IFER (raccordement de nouvelles éoliennes Thennes) et 20 694 € de **Taxe sur l'Exploitation des Infrastructures de Transport de Longue Distance (TEIT LD)** prévue au II de l'article L425-20 du code des impositions sur les biens et services. Cette nouvelle taxe vise les sociétés d'autoroutes et certains gestionnaires d'aéroports.

**FONCTIONNEMENT**

- **RESSOURCES HUMAINES** cf Note RH annexée
- NB : Hausse des cotisations des assurances :

	Cotisations 2025 en €	Cotisations 2026 en €	Evolu- tion
Assurance aux Biens	10 380	42 686	311,24%
Protection Juridique	1 010	1 010	0,00%
Responsabilité Civile	9 126	10 195	11,71%
Véhicules	17 299	22 978	32,83%
Protection Fonctionnelle	718	723	0,73%
	38 532	77 592	101,37%

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :**

- Prend acte de la tenue du DOB 2026 sur la base des échanges et des documents produits

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Fait et délibéré, le 29 JANVIER 2026  
à CHAUSSOY-EPAGNY

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le ...02/02/2026...

Affiché le ...02/02/2026...

Le Président,  
**Alain DOVERGNE**


